

Gérard, Énos et Jacques, une fable rwandaise

Philippe Larochelle

Calqué sur les fables rwandaises, où décor et personnages importent autant que la morale de l'histoire, ce texte interroge la fabrication des dossiers judiciaires et l'utilisation politique de la justice, dont les compromissions sont dénoncées autant que le laisser-faire de la (notre) communauté.

Gérard Ntakirutimana, Énos Kagaba et Jacques Mungwarere sont trois Rwandais hutu de la région de Kibuye, au Rwanda. Ils sont tous passés à l'abattoir de la justice pénale internationale, mécanique aveugle d'exclusion et d'élimination des gens soupçonnés d'avoir participé à des crimes internationaux graves, mécanique ayant implacablement détruit leur existence à la suite des génocides rwandais. Pour alimenter cet abattoir, le Front patriotique rwandais (FPR), la dictature au pouvoir depuis 1994, exporte des fausses accusations contre des Hutu. En effet, l'expression de l'opposition au FPR ne peut venir que de l'extérieur du Rwanda, ceux osant le faire à l'intérieur du pays se faisant systématiquement éliminer. Par conséquent, le FPR tente de criminaliser, à l'aide du génocide de 1994, la diaspora hutu. Ainsi, la traque et l'élimination des Hutu s'effectue aussi, aujourd'hui, par la fabrication de faux dossiers traités par la justice pénale internationale.

Ces faux dossiers contribuent à l'intoxication des faits historiques relatifs au génocide rwandais et renforcent cette

barrière morale derrière laquelle le FPR dissimule ses propres abus. Malheureusement, cette intoxication est si bien réussie que la simple suggestion que des Hutu puissent être innocents relève, selon le discours officiel de Kigali, de la fabulation. La construction de cette fausse histoire du génocide s'est faite sur le dos de nombreuses innocentes victimes, dont entre autres Gérard, Énos et Jacques, les trois personnages principaux de la fable rwandaise qui suit.

Personnages

Les Hutu

- Gérard N.

Gérard N. est né en 1958 à Ngoma, Kibuye, au Rwanda. Son papa s'appelait Elizaphan et sa maman Royisi. Il a grandi au Rwanda et il a obtenu son diplôme de médecine en 1985. Par la suite, il a travaillé au centre de santé publique de l'université de Butare jusqu'en 1989. Il épouse Ann en 1989 et obtient une maîtrise en santé publique de l'université de Saint-Louis (Missouri) en 1992. Il est revenu au Rwanda en 1993 et commence

à travailler, en avril de la même année, à l'hôpital adventiste du complexe de Mugonero, dans la commune de Gishyita. Il y travaillera jusqu'à son départ, en avril 1994. Le jour de son départ et de celui de son papa, le 16 avril 1994, une grande attaque a lieu au complexe de Mugonero et des milliers de Tutsi sont tués. Gérard et son papa sont revenus par la suite à Mugonero pour essayer de relancer l'hôpital, avec d'autres médecins et pasteurs, mais il a quitté le Rwanda devant l'avance des forces victorieuses de Paul-le-Vilain. Il a donc quitté le Rwanda avec sa famille, pour aller s'établir en Côte d'Ivoire avec sa femme. Elizaphan, son père, s'est réfugié aux États-Unis.

- Énos K.

Énos K. est né en 1962 dans la préfecture de Kibuye. Il est un collègue de Gérard et, en 1994, il enseignait les sciences infirmières à l'école d'infirmierie de Mugonero. Au moment où le génocide éclate, il se trouve à Kigali. Il revient rapidement à Mugonero, mais quittera le pays à la fin du génocide. Il se réfugiara d'abord en Zambie avec sa famille, et il atteindra les États-Unis en 2002, où il demandera l'asile.

- Jacques M.

Jacques M., un professeur d'arts plastiques, est né en 1972. Il est le fils de Manasse qui travaillait au même complexe que Gérard et Énos, où il exerçait la profession de comptable. Au moment du génocide, Jacques enseignait les arts plastiques à l'Esapan, une école fondée par des adventistes, nombreux dans la région de Mugonero, Kibuye. Au cours du génocide, il s'est terré chez lui, ne sortant que très rarement. Il a repris le travail vers la fin du génocide et s'est enfui devant l'avancée de Paul-le-Vilain. Il aboutit au Canada en 1998 et obtient l'asile en 2002.

Les Tutsi

- _____¹

- Saint Paul-Le-Vilain

Saint Paul-le-Vilain est le président du Rwanda depuis qu'il a gagné la guerre avec sa guérilla, le FPR, en juillet 1994. Il a une devise qu'il compte faire éventuellement inscrire dans la Constitution rwandaise soit : « Partage mon sang ou perds le tien. » Sinon, il aime se déguiser en banquier blanc et se promener en jet privé dans les événements mondains de la planète.

Depuis 1994, il a été très vilain et très malin, et il est toujours au pouvoir malgré les violations documentées de ses crimes et pillages depuis plus de vingt ans, certains remontant à la période où la guérilla a commencé à opérer (depuis l'Ouganda, en 1990, et ensuite par l'occupation d'une partie des préfectures de Ruhengeri et Byumba à partir de 1991 jusqu'à la prise du pouvoir en juillet 1994). Saint Paul-le-Vilain a un problème fondamental : il doit se maintenir au pouvoir, avec ses petits camarades, bien qu'ils appartiennent à une minorité ne représentant qu'environ 10 % de la population. Pour faciliter le non-partage du pouvoir pendant une aussi longue période de temps, Paul doit composer avec les Hutu qui ont eu l'audace de ne pas s'être fait tuer ou d'être restés au Rwanda après le génocide. Comme ces Hutu n'ont pas saisi la nouvelle réalité politique rwandaise, un lavage de cerveau national s'avère nécessaire. Les restes encore fumants des victimes du génocide constituent la matière parfaite pour alimenter l'endoctrinement collectif, et Paul-le-Vilain, à travers les tribunaux, les médias et des cérémonies régulières, réussira à marquer du péché originel tous les habitants Hutu du Rwanda, qui porteront la responsabilité du génocide soit pour y avoir directement

¹ En raison des mesures de protection sévères concernant ce témoin, j'ai préféré ne pas lui donner de faux nom.

participé, soit de ne pas l'avoir empêché, soit, pour les Hutu qui n'étaient pas nés à l'époque, d'avoir des parents relevant de l'une ou l'autre de ces catégories.

Les tribunaux, en particulier, sont des vecteurs de choix afin de transmettre les drames du génocide à la population. Paul mettra par exemple sur pied, grâce au financement de la communauté internationale, des tribunaux appelés *Gacaca*, où la participation de la population est obligatoire. La masse hutu est donc réunie de façon régulière afin d'entendre les drames du génocide, tels que réinterprétés par les artistes du FPR. Ces drames sont rejoués à répétition, et les gens qui finissent par sortir de prison doivent passer par des camps de rééducation où l'on s'assure qu'ils ont bien assimilé la nouvelle histoire du Rwanda avant de retourner dans leur village. En fin de compte, tout est mis en place pour exploiter sans vergogne les souffrances d'une multitude de gens, dont les drames humains individuels sont devenus un agrégat politique servant les fins du régime criminel de Paul-le-Vilain. L'ostracisation des Hutu réussit si bien qu'ils sont réduits au Rwanda à une masse de sous-humains qui sont privés des droits les plus fondamentaux. Les Hutu seront si bien salis qu'ils finiront par disparaître des écrans droit-de-l'homme des amis banquiers de Paul, qui finit par être béatifié par la Banque mondiale.

- Les vampires de saint Paul-le-Vilain

Le lavage de cerveau collectif dont sont victimes les Hutu ne laisse pas les Tutsi indifférents. Ceux-ci assimilent rapidement cette nouvelle donnée et réalisent que, dans le nouveau Rwanda, il est permis de faire n'importe quoi avec un hutu, y compris l'éliminer par tous les moyens. Par conséquent, la réduction des Hutu en une masse difforme de personnes coupables de génocide facilite l'apparition de vampires Tutsi, qui se mettent par tous les moyens à rechercher le sang et les propriétés des Hutu. Paul-le-

Vilain ne décourage pas ces vampires, bien au contraire : il s'entourera des plus actifs pour bien faire comprendre aux Tutsi que la chasse hutu a lieu en toute saison, et tout lieu, et qu'aucune arme n'est prohibée. Certains Tutsi se dépêcheront d'aller chasser dans les contrées giboyeuses d'Europe et d'Amérique, où ils recevront de précieux titres de séjour en guise de trophée. Mais c'est d'abord au Congo que seront déployées ces hordes de vampires, dont certains tuent, certains pillent, beaucoup violent, et tous mentent. Aujourd'hui, ils continuent d'agir au Congo, mais ils sont également présents partout sur la planète, où sous les ordres de Paul-le-Vilain ou de leur propre initiative, ils peuvent tuer, piller ou encore porter des accusations de génocide pour entretenir l'aveuglement volontaire international derrière lequel Paul peut continuer de régner sans partage sur le Rwanda. Un de leur rite secret consiste à assassiner une victime innocente le 31 décembre de chaque année.

Le moulin international à viande hutu (MIVH)

En plus de ses amis banquiers, Paul s'est aussi fait beaucoup d'amis au sein de l'OVNU, une organisation internationale passée maître dans l'art de la confusion des vessies et des lanternes. Pour entretenir l'illusion d'une communauté internationale fonctionnelle, l'OVNU crée à intervalles réguliers des tribunaux internationaux, couteux leurres juridiques faisant peser les dysfonctionnements de cette communauté sur les épaules d'acteurs secondaires. En raison de sa faillite morale relativement au génocide rwandais, l'OVNU se fait facilement berner par Paul, et ce dernier, afin de mieux contrôler et décapiter la masse hutu, et à l'aide de ses amis ovnusiens créeront le MIVH, tribunal chargé de propager sur la scène internationale la sainte parole de Paul, plus particulièrement les épîtres concernant les Hutu.

Ainsi, tout Hutu ayant complété l'école primaire et ne vivant plus au Rwanda est susceptible se faire marquer du péché originel du génocide, à la suite des séjours d'une durée variable dans l'enclos hutu construit par les ovnusiens à Arusha, en Tanzanie. Des vampires spécialement entraînés à cette fin par Paul-le-Vilain se chargent de raconter des histoires aux OVVVnusiens, afin qu'ils écrivent les jugements derrière lesquels se dissimule le macabre hachage des Hutu. Certains OVVVnusiens deviendront même des disciples de Paul et propageront sa parole dans des colloques internationaux. Le MIVH deviendra donc une autre de ces horribles mécaniques pénales internationales emmenant de l'eau, et même du sang, au moulin des opposants à une justice pénale internationale inefficace et corrompue, de plus en plus soumise à des impératifs politiques variables et incertains plutôt qu'à la règle de droit.

Le théâtre d'action

L'action se déroule devant une série de tribunaux aux États-Unis et au Canada, le MIVH en Tanzanie, les Gacacas au Rwanda. Chacun de ses tribunaux a son langage, ses règles et ses acteurs. Tous sont totalement inefficaces dans leur recherche de vérités relatives au génocide rwandais. Leur tâche est compliquée par les missionnaires de saint Paul-le-Vilain, qui intoxiquent systématiquement toute institution judiciaire chargée de juger des Rwandais. Une série de caricatures judiciaires mettant en scène les protagonistes de notre fable illustrera ce propos.

Acte I (Partage mon sang)

Tanzanie : Les vampires de Kibuye ont le goût du sang particulièrement développé et ils commencent rapidement à décapiter les Hutu de la région. Leur technique de prédilection, nommée « pal de Bisesero », consiste à accuser tous les Hutu de la région, sans distinction, d'avoir été impliqués dans des massacres

à Bisesero, d'où il ne resterait que quinze survivants sur un groupe de réfugiés tutsi de cinquante-mille personnes. Les vampires de Kibuye s'assoient ensemble pour confectionner une histoire du génocide de Kibuye, à laquelle il ne leur reste qu'à ajouter, au fil du temps, les noms des Hutu responsables de ces massacres qu'ils ont omis au départ. Les oublis du passé sont justifiés par leur « traumatisme » et généralement excusés par les magistrats étourdis par la violence des récits. Les vampires se souviennent par contre rapidement de Gérard N., et le MIVH obtient son extradition depuis la Côte d'Ivoire en 1996. Elizaphan, quant à lui, est extradé des États-Unis en 2000. Le MIVH agit avec célérité, et à la suite du passage à Arusha de la bande de vampires de Kibuye, après que les OVVVnusiens ont soigneusement gommé les aspects discordants de leur histoire, ils sont tous les deux condamnés injustement en février 2003 pour génocide et passés immédiatement au moulin à viande.

États-Unis : Énos, arrive aux États-Unis en 2002, pendant les procédures devant le MIVH dans le dossier des Ntakirutimana père et fils. Les autorités américaines s'informent discrètement auprès de vieux vampires tutsi qui résident aux États-Unis, afin de savoir si Énos a participé au génocide. Ces vieux vampires, qui n'en savent rien, alertent leurs jeunes confrères qui viennent de saigner les Ntakirutimana. Ces jeunes vampires se sont fait raconter en détail par les vieux comment les étals des épiceries étaient remplis, et ils se meurent donc d'envie d'aller refaire leur vie en Amérique. Leur désir d'émigrer arrange bien Paul-le-Vilain, qui convertit les affaires de génocide qui se déroulent à l'étranger en autant d'opérations de marketing permettent de propager son évangile. On ajoute donc Énos à la liste des génocidaires notoires de Kibuye. Cet innocent qui n'avait rien fait de mal pendant le génocide et qui demande l'asile aux États-Unis, se voit

soudainement accusé d'un chapelet de meurtres et de viols qu'une douzaine de vampires décrivent avec moult détails, après s'être concertés. Leur plan connaît cependant quelques ratés, puisque le juge américain se montre moins crédule que les OVVVnusiens et décrypte leur tissu de mensonges. Afin de ne pas entacher l'évangile de saint-Paul-le-Vilain, les pieuses autorités américaines s'assureront de rendre confidentiel ce texte apocryphe. L'histoire ne finit pas pour autant à l'avantage d'Énos puisque, bien qu'aucun juge n'ait positivement ordonné qu'il soit renvoyé au Rwanda, les autorités américaines le livrent quand même en pâture à saint Paul-Le-Vilain. L'histoire finit par contre plutôt bien pour les vampires, puisque la moitié des six qui s'étaient rendus témoigner aux États-Unis contre Énos, malgré les conclusions très sévères du juge à leur égard concernant leur récit fabriqué, réussissent à obtenir l'asile. Juste à la fin de son procès, interpellé par le juge qui lui demande si quelqu'un peut confirmer qu'il est innocent, Énos mentionne qu'il y aurait un certain Jacques, au Canada.

Le Jacques en question est au Canada depuis cinq ans quand les vampires présents aux États-Unis entendent Énos mentionner « Jacques, du Canada », qui aurait l'outrecuidance de prétendre que leurs traumatisantes expériences génocidaires constituaient en fait un ramassis de mensonges. Ils entreprennent donc de tailler, pour Jacques, le mieux coupé des habits de génocidaires. Les scénarios sont soigneusement montés, des reconnaissances communes des lieux sont effectuées pour s'assurer que les mêmes arbres soient utilisés comme repères, on s'assure d'habiller Jacques régulièrement avec des habits militaires, etc. Après six ans de travail en étroite coopération avec les preux chevaliers de la gendarmerie royale du Canada, ils finissent par offrir, en novembre 2009, cette somptueuse tenue à Jacques. Le dossier de Jacques

représente l'apogée des montages contre les Hutu de Kibuye. Désirant mettre toutes les chances de leur côté pour bénéficier de cette occasion inespérée d'émigrer au Canada, les vampires créent pour l'occasion un monstre génocidaire dont ils avaient malheureusement totalement omis de parler dans leurs fabulations passées. L'affaire capote quand, pendant le procès de Jacques, un des vampires, _____, reçoit un coup sur la tête et se met à dire la vérité. Jacques est donc acquitté au Canada le 13 juillet 2013. Le vampire honnête se met même à dénoncer d'autres complots similaires, qui concernent un grand nombre de personnalités de Kibuye qui ont pu être condamnées injustement. Au dossier de Jacques s'ajoutent entre autres ceux de Énos et de Gérard, qui ont aussi été l'objet de fausses accusations, mais qui ont été crues, celles-là.

Acte II (Perd le tien)

_____ est condamné à la perpétuité par les autorités rwandaises pour hérésie et négationnisme, ayant osé remettre en question la culpabilité systématique des Hutu. Gérard a fait dix-huit ans de prison qu'il a purgés au Laos. Il ressort et il ne peut plus quitter ce pays. Énos est drogué et transféré en avion au Rwanda. On l'oublie ensuite dans une prison sordide. Après son acquittement, Jacques est renvoyé au Rwanda pour avoir fourni un faux certificat de baptême lors de sa demande d'asile. Il retrouve Énos dans la même prison rwandaise. Pendant ce temps, dans les écoles de droit, l'affaire *Procureur c. Ntakirutimana, R. c. Mungwarere et USA vs. Énos Kagaba* sont cités comme des cas d'école de l'effectivité de la justice pénale internationale.